

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

# NOTE DE PRESSE

08 | 03 | 2022

## MOBILITÉS CYCLABLES : LES PROJETS AVANCENT EN 2022



“

*L'urgence climatique  
et la crise de l'énergie  
rendent indispensable  
le développement  
d'alternatives à la voiture  
individuelle.*

**GEORGES MÉRIC**

président du Conseil départemental  
de la Haute-Garonne



**Agir  
avec vous !**

# INTRODUCTION



**A** lors que des études alertent régulièrement sur la dégradation de la qualité de l'air, liée à l'augmentation et la saturation du trafic routier sur l'agglomération toulousaine, le Conseil départemental, en tant qu'aménageur du territoire, accélère son soutien au développement de solutions de mobilité durable pour les déplacements du quotidien.

La crise majeure de l'énergie et l'augmentation des prix des carburants qui s'installent

partout en Europe viennent renforcer l'urgence de trouver d'autres modes de déplacements durables.

En 2022, la stratégie départementale des mobilités cyclables continue de se déployer, avec la validation des premiers tracés du Réseau Express Vélo pour une mise en service dès 2025 et le soutien financier aux projets d'aménagements cyclables aux communes haut-garonnaises engagées dans cette démarche.



## Un plan cyclable élaboré en concertation

**A**u-delà de son soutien financier massif au développement des transports en commun sur l'agglomération toulousaine à hauteur de 201 M€, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a lancé un vaste plan d'aménagement de voies cyclables en Haute-Garonne, afin d'améliorer les déplacements du quotidien.

Ce plan cyclable est élaboré en concertation avec les collectivités, les associations et les acteurs des mobilités durables, au travers d'un Comité départemental vélo créé le 28 août 2020 et des ateliers participatifs ouverts aux Haut-Garonnaises et aux Haut-Garonnais.

# Le Réseau Express Vélo



**D**epuis 2019, le Département a engagé la réalisation de 7 Réseaux Express vélo. D'ici 2025, 51 kilomètres de voies sécurisées permettront ainsi de doubler la part modale du vélo (aujourd'hui inférieure à 3 %) et rendront possibles les déplacements domicile-travail (jusqu'à 20 km), en reliant les zones périurbaines du sud-est et de l'ouest jusqu'aux portes de la métropole toulousaine. À l'horizon 2030, le report modal attendu est de 20 500 usagers/jour dont la moitié utilise la voiture aujourd'hui.

Le dispositif de concertation mis en œuvre a permis de réaliser des études de grande qualité. Ainsi, 5 tracés sont aujourd'hui validés et les autorisations administratives d'aménagement vont pouvoir s'engager.

Le calendrier prévisionnel qui prévoit le démarrage des travaux en 2024 pour une mise en service du REV en 2025 est tenu.

## EN CHIFFRES

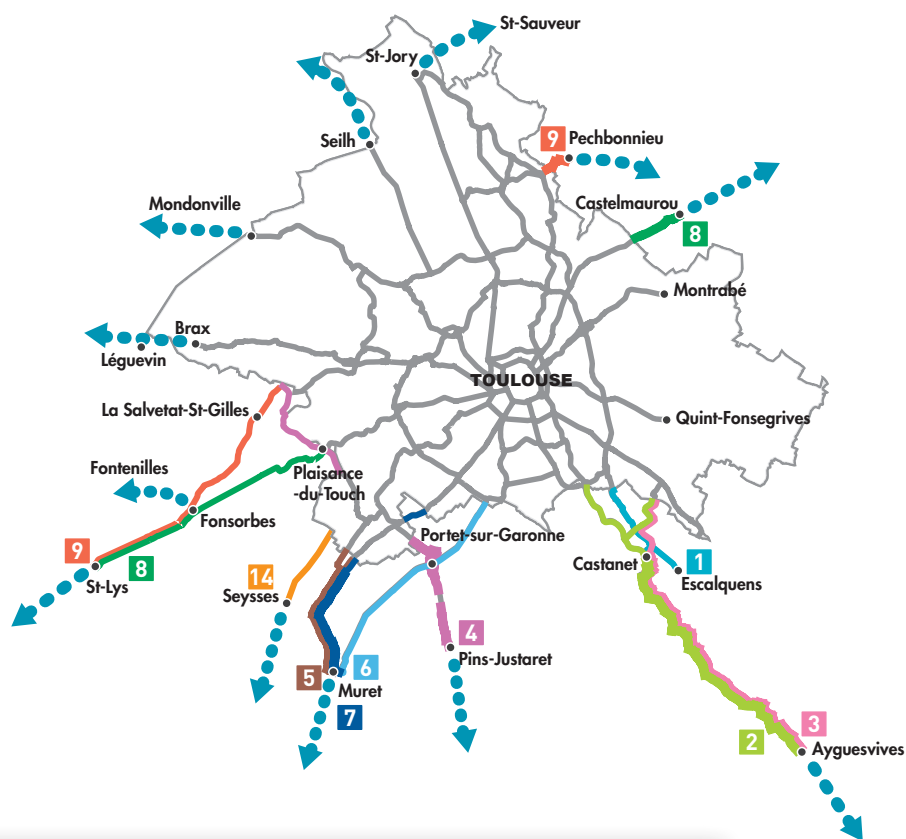
**7** REV

**51** km

de voies sécurisées

**53** M€

de budget



## PROJETS DU RÉSEAU EXPRESS VÉLO

- 1** Escalquens / Labège / Seilh
- 2** Ayguesvives / Castanet-Ramonville / Saint-Jory
- 3** Quint-Fonsegrives / Ayguevives
- 4** Pins-Justaret / Plaisance-du-Touch / St-Martin-du-Touch
- 5** Muret / Saint-Jory

- 6** Muret / Portet-sur-Garonne / Montrabé
- 7** St-Jory / Muret
- 8** St-Lys / Fonsorbes / Plaisance-du-Touch / Castelmaurou
- 9** Saint-Lys / La Salvetat-St-Gilles / Pechbonnieu
- 14** Canal St-Martory (Frouzins / Seysse)

— Secteur sous maîtrise d'ouvrage  
Toulouse Métropole

■ Programme d'étude complémentaire 2020-2021

## PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE APRÈS 2025

● ● ● Étude de définition en 2022-2023





**Je me réjouis de la qualité des concertations menées partout sur notre territoire qui nous permettent aujourd'hui d'avancer plus vite, avec des études de grande qualité sur des tracés qui font consensus.**

**GEORGES MÉRIC**  
président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

## Les 5 tracés validés des sections de REV 1, 4, 6, 8, 9

### LE REV 1 (ESCALQUENS/LABÈGE)

#### Rappel du dispositif de concertation

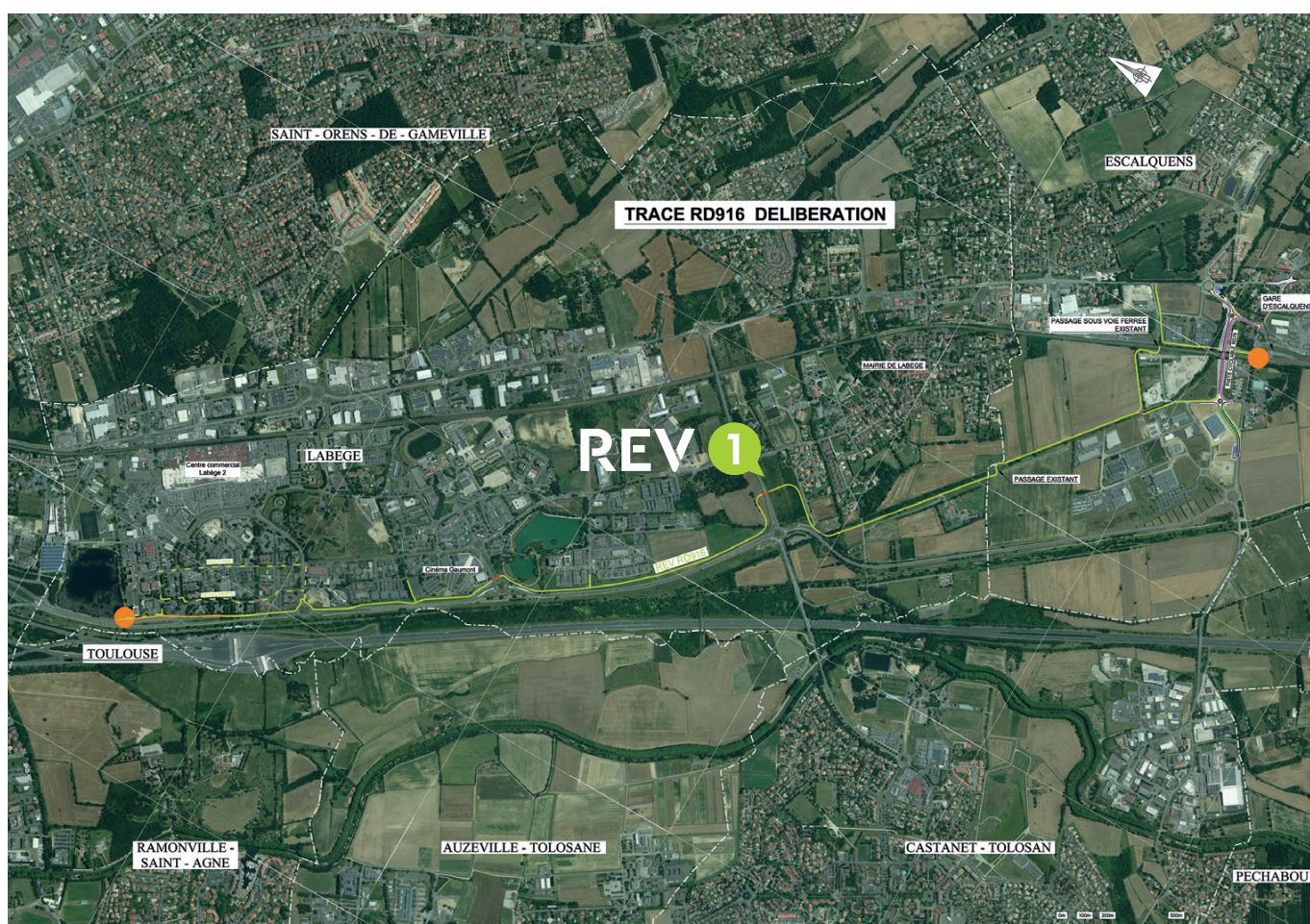
- **8 concertations** ouvertes à tous depuis le 27 août 2020 jusqu'au mois de février 2022.
- **Sondages** en ligne et participations numériques sur carte collaborative.
- **400 participants.**
- **46 critères** réunis en familles thématiques : techniques/ infrastructure, réglementaires et environnementaux, foncier, coût, usages et acceptabilité.

#### Tracé retenu pour le REV 1

La variante longeant la RD 916 et le Berjean a été retenue car elle permet de garantir un haut niveau de service pour ses usagers et une desserte des connexions cyclables et multimodales pour l'ensemble du territoire.

Ce tracé d'une longueur de 6,2 km permet de connecter à l'est la gare d'Escalquens, la RD 16 et la RD 79, puis de longer le ruisseau du Berjean jusqu'au franchissement de la RD 57. Ensuite, le tracé longe la RD 916 jusqu'au giratoire de la Pyrénéenne 2. La jonction du tracé, initialement prévue avec la piste cyclable de Toulouse, fera l'objet d'une analyse approfondie dans sa partie nord pour éviter le franchissement par un ouvrage de la dernière intersection au droit de la Pyrénéenne 1. Deux options sont en cours d'étude par la voie Occitane et par la rue de la Découverte.

Avec l'option de franchissement au droit de la Pyrénéenne, **le tracé est estimé à ce stade des études à 10 M€.**



## LE REV 6 (MURET/ROQUES/ PORTET-SUR-GARONNE)

### Rappel du dispositif de concertation

- **1<sup>re</sup> phase** : du 26 août au 27 septembre 2019 et 2<sup>e</sup> phase ouverte en mars 2021 toujours en cours pour l'aménagement du REV.
- **1<sup>re</sup> réunion publique** le 28 août 2019.
- **Restitution** tenue en visioconférence le **10 février dernier**, ouverte à tous les habitants, toutes les collectivités, etc.

### Tracé retenu pour le REV 6

Le tracé a été validé avec des variantes de franchissement de la RD 817 :

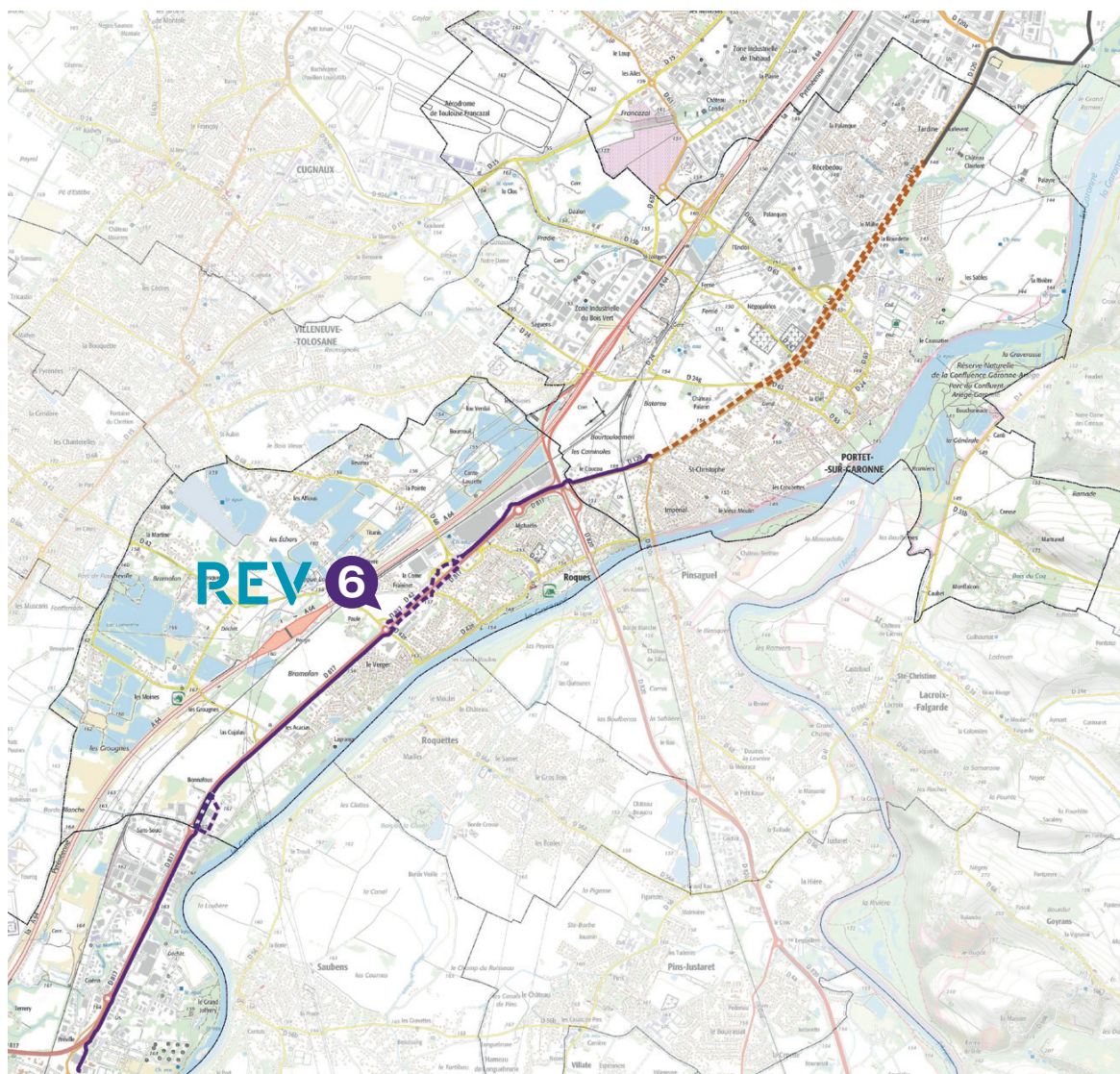
- Insertion au sud-est de la RD 817 au départ de Muret le long du boulevard Joffrey, puis à Roques le long de l'allée des Pommiers et jusqu'au giratoire RD 42/Allée des Muriers ;
- Basculement du REV du sud-est au nord-ouest de la RD 817 à Roques, au niveau du giratoire RD 42/Allée des Muriers ou au niveau de l'ouvrage supportant la RD 68 ;

- Insertion au nord-ouest de la RD 817 à partir de la RD68, à Roques le long de la zone commerciale, puis à Portet-sur-Garonne jusqu'au giratoire de la Route d'Ax.

Dans l'agglomération de Portet-sur-Garonne, le REV étant étudié dans le cadre du projet de requalification de la route d'Espagne en boulevard urbain, le tracé le plus pertinent sur cette section reste à déterminer.

Entre Muret et l'entrée de Portet-sur-Garonne, pour le tracé implanté le long de la RD 817, **le coût des travaux est estimé entre 10 M€ HT et 12,5 M€ HT pour 7,2 km.**

Sur la section de Portet-sur-Garonne, les travaux d'aménagement du REV ont été estimés, en novembre 2020 dans le cadre du projet de **requalification de la route d'Espagne, à 2,8 M€ pour 3,3 km.**



**LES REV 8 (Saint-Lys/  
Touch), 9 (Fonsorbes/  
La Salvetat Saint-Gilles/  
Plaisance du Touch)  
ET 4 (Plaisance-du-Touch/  
La Salvetat Saint-Gilles)**

**Rappel du dispositif de concertation**

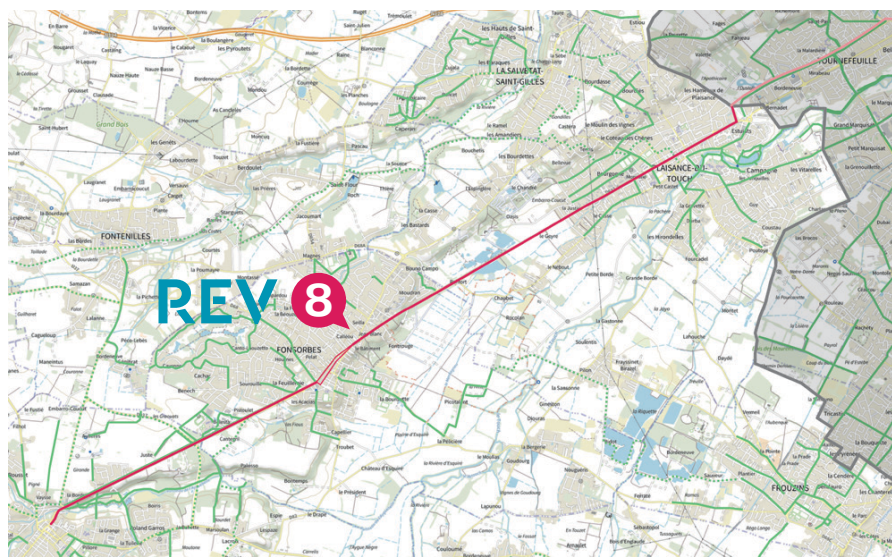
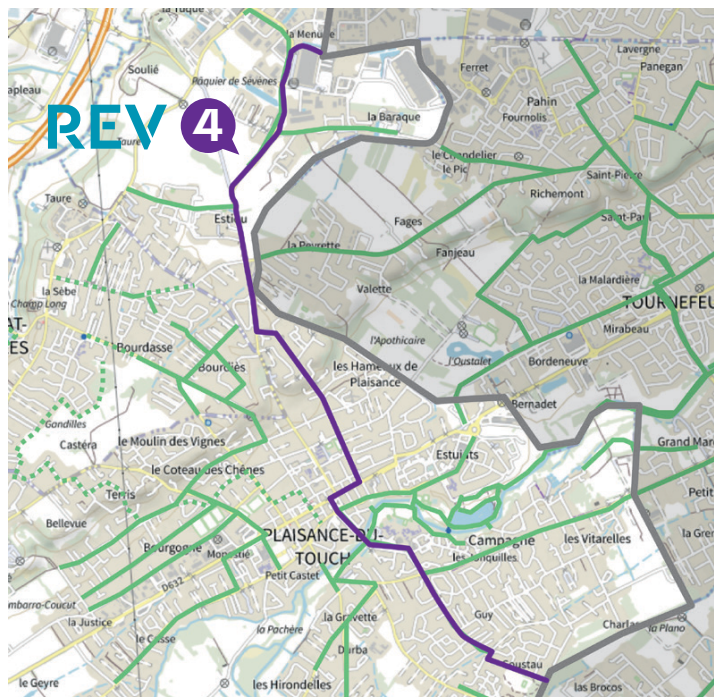
- 10 ateliers avec les collectivités concernées.
- 3 ateliers de concertation avec 120 participants en novembre et décembre 2021.
- Réalisation de 2 ateliers « jeunes » avec 60 participants.
- Une concertation numérique avec un questionnaire et une cartographie interactive.

**Tracés retenus pour les REV 8, 9 et 4**

**Le REV 4**, Plaisance-du-Touch / La Salvetat Saint-Gilles, constitue une liaison transversale via la rue d'Encrabe et la rue des Jonquilles. Le coût des travaux est estimé à **7,7 M€ HT pour 6,1 km**.

**Le REV 8**, Saint-Lys/Fonsorbes/Plaisance-du-Touch, est essentiellement implanté au nord de la RD 632. Le coût des travaux est estimé à **9,7 M€ HT pour 12,8 km**.

**Le REV 9**, Fonsorbes/La Salvetat/Plaisance-du-Touch, emprunte majoritairement la RD 82 depuis Fonsorbes avec une insertion au sud puis rejoint l'avenue du Château d'eau à la Salvetat. Le coût des travaux est estimé à **9,6 M€ HT pour 9,9 km**.



## Des études et des concertations en cours pour les 2 autres REV

### LE REV 14 CANAL DE SAINT-MARTORY (Frouzins/Seysse)

Propriété du Département, le Canal de Saint-Martory présente toutes les caractéristiques d'un REV : un itinéraire continu et déconnecté de la circulation. Les premiers diagnostics ont identifié des contraintes foncières. Des études parcelaires viennent d'être achevées pour définir précisément les limites des propriétés départementales, ainsi que des études de mise en œuvre de solutions innovantes.

Deux réunions territoriales ont été organisées avec les collectivités concernées ainsi qu'une réunion de terrain. Une première phase de concertation autour d'ateliers participatifs sera bientôt lancée.

### LE REV 2 : CANAL DU MIDI (Ramonville-Saint-Agne/ Castanet-Tolosan)

Le choix du Canal du Midi en REV s'appuie sur la logique d'usages existants puisque cet axe est aujourd'hui très fréquenté par les cyclistes. Les derniers comptages totalisent en effet plus de 1 200 vélos par jour au nord du Parc technologique du canal à Ramonville-Saint-Agne.

Le Canal du Midi est classé au titre des monuments historiques et au titre de patrimoine mondial de l'UNESCO. Les démarches de concertation sur ce site ont ainsi démarré par des échanges avec le « Pôle Canal » et la DREAL.

Des rencontres avec les collectivités concernées se sont également tenues en interface avec le Canal.

Sur la base de ces éléments, le marché d'études va désormais être lancé. Il intègre l'analyse de la faisabilité de la section de REV 3 dans sa connexion entre le Canal et Labège et l'extension du REV 2 vers Ayguesvives.

### Lancement d'une étude de faisabilité et d'opportunité de nouveaux axes REV, hors territoire métropolitain

Au premier trimestre 2022, le Département va lancer un nouveau programme d'études visant à analyser la faisabilité et l'opportunité de nouveaux axes REV pour desservir d'autres bassins de vie de l'aire toulousaine.

Cette étude portera sur la faisabilité des sections de REV déjà inscrites au Schéma Directeur Vélo d'agglomération de TISSEO et non encore étudiées (cf. pointillés colorés de la carte présentée page 4) et sur l'opportunité d'extension de ces REV au-delà des limites du Plan de Déplacement Urbain (pointillés bleus sur la carte page 4).

Comme pour les études opérationnelles REV, la concertation avec les collectivités, les associations et les citoyens sera au cœur du dispositif de construction de ce futur réseau structurant départemental des mobilités cyclables.





# Un soutien financier de 3 M€ aux communes et aux EPCI

L'acte 2 des engagements pour la transition écologique, défini par le Conseil départemental de la Haute-Garonne en 2020, a mis en avant les mobilités douces comme enjeu majeur pour un développement durable et équilibré des territoires.

Le 8 mars 2022, les élus départementaux réunis en session, ont voté un budget annuel sans précédent de 3 M€ d'aides financières pour financer la programmation des communes et des EPCI dans l'aménagement du réseau cyclable haut-garonnais. Ce budget annuel est ainsi multiplié par 10 et répond à la nécessité d'accélérer le développement des réseaux cyclables du quotidien et de loisirs.

Le Département a décidé d'apporter son soutien aux communes et aux EPCI dans la construction de cette mobilité durable, via les contrats de territoire et de projets. Beaucoup d'entre elles mènent des réflexions locales pour structurer leur réseau cyclable et prioriser leur programme d'investissement.

Avec une nouvelle réglementation et ce budget volontariste, le Département pourra financer jusqu'à 40 % des projets déposés, sans déduction faite d'autres subventions apportées.

Le Conseil départemental mènera un travail partenarial avec chaque collectivité pour déterminer, en amont de toute décision, les axes cyclables prioritaires à créer ou à finaliser en cohérence avec les maillages existants qui pourront faire l'objet d'un financement départemental.

Les aménagements cyclables qui peuvent faire l'objet d'une demande d'aide, doivent répondre aux objectifs suivants :

- être intégrés à un projet global assurant une continuité d'itinéraire ou y contribuant,
- assurer des liaisons et connexions avec un REV ou un itinéraire structurant de loisirs départemental, avec un établissement d'enseignement (collège, école, lycée), avec les Maisons Départementales de Solidarité, vers des points multimodaux et vers les sites classés Espaces Naturels Sensibles et/ou les sites touristiques emblématiques de la Haute-Garonne.

Les projets devront être aboutis et montrer une capacité de réalisation ou de démarrage de travaux dans l'année.

“  
**Avec une forte attractivité qui se traduit par l'arrivée de plus de 15 000 habitants par an en Haute-Garonne, les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle sont des enjeux de santé publique.**

**GEORGES MÉRIC**  
président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

## EN CHIFFRES | EN 2022

**3 M€**

par an pour les axes cyclables

**16 opérations**

déjà attribuées

**1,6 M€**

de subvention déjà accordées

**4,43 M€**

de travaux prévus

## CONTACTS

### **Cécile van de Kreeke**

**Responsable des relations presse**

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 - 06 24 66 05 30

### **Fabienne Pascaud**

**Attachée de presse**

fabienne.pascaud@cd31.fr

05 34 33 30 65 - 06 47 74 60 58

Toutes les infos sur :

**espace-presse-garonne.fr**  
**haute-garonne.fr**

Conseil départemental de la Haute-Garonne  
1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse cedex 9

